



---

## JOURNÉE MONDIALE DE L'ENFANCE

Le 20 novembre marque la journée mondiale de l'enfance, date à laquelle l'ONU a approuvé la "Déclaration des droits de l'enfant" en 1959 et en 1989 la "Convention relative aux droits de l'enfant-CRC". L'OMEP faisait partie du comité de rédaction de la CRC, qui établit les droits humains de tous les garçons et filles: à la vie, à la santé, à l'éducation, au jeu, à la famille, à la protection contre la violence et la discrimination, et participation, entre autres.

Les États et les sociétés jouent un rôle clé dans le bien-être des enfants. De l'OMEP, nous exhortons ceux qui travaillent avec la petite enfance à exiger que les États respectent leurs engagements, en particulier dans ce contexte de la pandémie COVID-19, il est essentiel d'assurer le financement nécessaire pour protéger activement le droit à l'éducation et aux soins. des garçons et des filles dès la naissance.

Cette Journée mondiale nous appelle à défendre, promouvoir et célébrer les droits de l'homme par des actions qui garantissent l'intérêt supérieur de l'enfant et contribuent à créer un monde meilleur pour tous.